

**Conférence diplomatique sur
l'interdiction totale
internationale des mines
terrestres antipersonnel**

APL/CW.49
3 septembre 1997
Original: Anglais

Oslo, 1-19 septembre 1997

Slovénie

2 septembre 1997

Article 13

Conférences d'examen

(Modification)

2. Le but de la Conférence d'examen sera :

d) d'adopter, si cela est nécessaire, dans son rapport final, des conclusions liées à la mise en oeuvre de la présente Convention.